

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2023

Date de convocation :
19.09.2023

Nombre de Membres :
En Exercice : 13
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Excusés ou absents : 2

Résultat du vote :
Voix « pour » : 9
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
29.09.2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mme VAN DE WALLE, Mr KOCH, Mme CAPPENDÝK, Mme PIGEAT, Mr BAUGE, Mme GROS, Mme MOREAU et Mr MOURBRUN

Avaient donné pouvoir : Mme MARGUERITAT représentée par Mme VAN DE WALLE, Mr RAIMBAULT représenté par Mr KOCH

Etaient absents ou excusés : Mme TURE et Mr DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mr KOCH a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023/31 ACCEPTATION DE DONS

7.10.1. Dons et legs

- 1 don de 50,00 €

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, acceptent le don présenté.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,



Jean-Louis SALAK



Nicolas KOCH

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 10/10/2023